

Délibération 2020-22-CFVE

Séance du 1^{er} octobre 2020

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

Règlement des études et des examens des formations déléguées par l'UPHF à l'INSA

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre 2020 dans l'amphithéâtre 350 du bâtiment Matisse du site du Mont Houy, sur la convocation de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L613-1 et suivants, R811-10 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019, portant création de de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France, ;

Vu la délibération n°2020-05 du 13 février 2020 du conseil d'administration de l'UPHF relative à la liste des formations déléguées à l'INSA Hauts-de-France ;

Vu la délibération n°2020-02 du 19 février 2020 du conseil d'administration de l'INSA relative à la liste des formations déléguées à l'INSA Hauts-de-France ;

M. Franck BARBIER présente aux membres du conseil les règlements des études et des examens des formations déléguées pour l'année universitaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante adopte à l'unanimité des voix les règlements des études et des examens des formations déléguées pour l'année universitaire 2020-2021 selon les documents annexés à la présente délibération.

Valenciennes, le 30 novembre 2020

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

